

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA HAUTE-MARNE

Membres du corps préfectoral

| | |
|-------------------------------------|------------------------|
| Mme le Préfet | Françoise SOULIMAN |
| Mme la Secrétaire générale | Audrey BACONNAIS-ROSEZ |
| M. le Sous-préfet de LANGRES | Jean-Marc DUCHÉ |
| Mme la Sous-préfète de SAINT-DIZIER | Hélène DEMOLOMBE TOBIE |

Numéro spécial 07-2017 - Délégations de signature

19 juillet 2017

SOMMAIRE

PREFECTURE DE LA HAUTE-MARNE

SERVICE DE LA COORDINATION, DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Arrêté n° 1651 du 19/07/2017 complétant l'arrêté préfectoral n° 1532 du 06/06/2016 modifié portant délégation de signature à Mme Audrey BACONNAIS-ROSEZ, Secrétaire Générale de la Préfecture de la Haute-Marne2

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE HAUTE-MARNE

Délégation de pouvoir et de signature du 13/07/20174



PREFET DE LA HAUTE-MARNE

Préfecture

Service de la coordination
des politiques publiques
et de l'appui territorial

Coordination des politiques publiques

ARRETE N° 1651 DU 19 JUL. 2017
complétant l'arrêté préfectoral n° 1532 du 6 juin 2016 modifié
portant délégation de signature à
Mme Audrey BACONNAIS-ROSEZ
Secrétaire Générale de la Préfecture de la Haute-Marne

Le Préfet de la Haute-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu la loi du 28 pluviôse an VIII modifiée concernant la division du territoire de la République et l'administration ;

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 10 février 2016 portant nomination de Mme Françoise SOULIMAN, en qualité de Préfet de la Haute-Marne ;

Vu le décret du 4 mars 2016 portant nomination de Mme Audrey BACONNAIS-ROSEZ, en qualité de Secrétaire Générale de la Préfecture de la Haute-Marne ;

VU le décret du 12 mai 2016 portant nomination de Mme Hélène DEMOLOMBE-TOBIE en qualité de Sous-Préfète de SAINT-DIZIER ;

Vu le décret du 22 mai 2013 portant nomination de M. Jean-Marc DUCHÉ, en qualité de Sous-Préfet de LANGRES ;

Vu l'arrêté ministériel n° 16/2439/A du 13 octobre 2016 portant nomination de M. Philippe DUVAL, en qualité de Directeur des Services du Cabinet du Préfet de la Haute-Marne ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 1532 du 6 juin 2016 modifié portant délégation de signature à Mme Audrey BACONNAIS-ROSEZ ;

Considérant l'absence de décision d'affectation ministérielle du Directeur de la Citoyenneté et de la Légalité ;

SUR proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture de la Haute-Marne,

..!

ARRETE :

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée, en l'absence de Mme Audrey BACONNAIS-ROSEZ pour la période du 20 juillet au 31 juillet 2017 inclus à M. Philippe DUVAL, Directeur des Services du Cabinet à l'effet de signer :

- les suspensions du permis de conduire
- les mesures administratives consécutives aux examens médicaux du permis de conduire
- les récépissés de remise des permis de conduire invalidés pour solde de points nul.

ARTICLE 2 : La Secrétaire Générale de la Préfecture de la Haute-Marne, le Directeur des Services du Cabinet, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Haute-Marne.

Chaumont, le **19 JUIL. 2017**


Françoise SOULIMAN

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE CHAUMONT
TRESORERIE DE CHAUMONT
89 Rue Victoire de la Marne
52000 CHAUMONT

DELEGATION DE POUVOIR ET DE SIGNATURE

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 396 A de son annexe II ,

Vu le livre des procédures fiscales,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'Article L621-43 du Code de Commerce relatif aux redressements et aux liquidations judiciaires des entreprises ,

Madame Marie-France ELMERICH, Comptable public de la TRESORERIE DE CHAUMONT

Décide :

Article 1^{er} : DELEGATION DE POUVOIR

Madame Géraldine DESTIERDT et Monsieur Thibault MANIERE, inspecteurs des Finances publiques, reçoivent pouvoir de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer seuls ou concurremment avec moi tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, y compris dans le cadre d'une action en justice ou d'une procédure collective, ces mandataires étant autorisés à ester en justice et à effectuer les déclarations de créances et d'autres actes nécessaires au bon déroulement desdites procédures.

Article 2 : DELEGATION DE SIGNATURE

Délégation générale de signature uniquement en l'absence du comptable et des agents titulaires d'une délégation générale de signature, avec faculté d'agir séparément et sous sa seule signature est donnée à :

Monsieur Bernard MONGINOT, contrôleur principal des Finances publiques

Article 3 : PUBLICITE

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etat du département de la Haute-Marne.

Fait à Chaumont, le 13 juillet 2017

Marie-France ELMERICH
Inspectrice Divisionnaire hors classe

